

LES DERNIÈRES TENDANCES DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE DANS LA MÉTALLURGIE

OCTOBRE 2021 - NOTE DE SYNTHÈSE N° 2

L'amélioration de la conjoncture n'a pas suffi à entraîner des créations nettes de postes dans la branche au premier semestre 2021, alors même que les difficultés de recrutement s'intensifient. Le recours à l'activité partielle s'est dans le même temps franchement modéré, tombant à proximité de 3 % des effectifs salariés.

Nouvelle progression des embauches...

La remontée des embauches amorcée dès l'été 2020 s'est poursuivie depuis lors : au second trimestre 2021, celles-ci ont atteint 66 600 hors intérim dans la métallurgie selon les statistiques corrigées des variations saisonnières diffusées par l'Acos, s'inscrivant seulement en retrait de 3 000 par rapport à leur niveau moyen enregistré chaque trimestre en 2019. Dans l'ensemble de l'industrie (champ sur lequel les données sont disponibles à cadence mensuelle jusqu'en août pour les contrats de plus d'un mois), les recrutements ont de nouveau augmenté, atteignant

un record absolu. De leur côté, les flux de contrats d'intérim conclus ont également rebondi, sans rejoindre les points hauts touchés en 2017 ; en mai comme en juin, le nombre d'intérimaires exerçant dans la branche est ressorti à 113 000 (y compris les CDI intérimaires), correspondant à un taux de recours moyen de 7,5 %. La durée moyenne est de l'ordre de trois semaines dans le secteur des produits métalliques (usinage, métal pour la construction, sidérurgie, etc.) et de quatre semaines dans les matériels de transport, durées équivalentes à celle observée dans la construction mais très supérieure à celle dans les services (1,6 semaine).

... et des fins de contrat

Comme les flux d'entrées sur le marché du travail, les flux de sorties grimpent également. Les ruptures de contrat envisagées dans le cadre d'un PSE initié entre début mars 2020 et fin mai 2021 étaient, dans plus d'un cas sur cinq, enregistrées dans un secteur de la métallurgie ; en regard, cette dernière ne concentre que 13 % des effectifs des entreprises regroupant au moins 50 salariés. Dans quatre régions de l'Hexagone (Occitanie, Bourgogne-Franche-Comté, Ile-de-France et Normandie), la moitié des ruptures envisagées dans des PSE acceptés concerne des établissements de notre branche.

Globalement, la répartition des motifs de sortie n'est connue qu'à l'échelle de l'ensemble de l'industrie : entre le creux du deuxième trimestre 2020 et le premier trimestre 2021 (dernière donnée disponible), les démissions, les CDD arrivés à terme ainsi que les licenciements non économiques ont expliqué à eux trois près de 60 % du total des fins de contrat, les licenciements économiques en représentant 7 %. Le solde (33 %) regroupe notamment à parts quasiment égales les ruptures conventionnelles et les fins de période d'essai (environ 14 % pour chacune).

De nouvelles pertes d'emplois

Au total, 4 500 pertes nettes de postes ont été évaluées par l'Insee et la Dares au premier semestre 2021 dans la métallurgie. Par rapport à la fin 2019, à savoir le trimestre précédant l'apparition de la pandémie, l'écart est de 62 000, dont les trois-quarts sont liés à un repli des effectifs salariés hors intérim. Le seul secteur automobile, particulièrement affecté par les difficultés d'approvisionnements en semi-conducteurs, a perdu près de 11 000 emplois (sans tenir compte de l'intérim, dont les évolutions ne sont pas rendues publiques mais qui se chiffrent sans nul doute aussi en baisse de plusieurs milliers). Les produits métalliques ont, de leur côté, enregistré une baisse des effectifs de l'ordre de 20 000. Parallèlement, cette dernière a été limitée à moins de 3 000 dans la réparation de machines, industrie moins sensible au cycle conjoncturel. Cette situation coïncide avec l'accentuation des difficultés de recrutement, déjà prégnantes de longue date pour certains métiers de la branche et qui se sont étendues à d'autres compte tenu de la nature même de la crise (restauration notamment).

Moindre recours à l'activité partielle en ligne avec l'amélioration de la situation sanitaire

Selon les données transmises par l'Unédic, le nombre d'établissements ayant déposé une demande d'indemnisation d'activité partielle dans la métallurgie en France a

grimpé de 7 300 à 11 700 en un mois en avril 2021, période de durcissement des conditions sanitaires (fermeture des commerces « non essentiels », couvre-feux). Il a ensuite reflué progressivement en même temps que la montée en puissance de la vaccination, pour atteindre environ 2 000 en juillet. Dans ce contexte, à peine 40 000 salariés étaient à cette date concernés par ce dispositif (le chiffre sera revu en hausse, les entreprises disposant d'un délai de six mois pour déposer leur demande); le taux de recours- à savoir le nombre de personnes en chômage partiel rapporté au nombre total de salariés exerçant dans la métallurgie- est ainsi tombé à 3 % contre une moyenne de 11 % lors des premiers mois de 2021 et de 54 % en avril 2020. En regard, le ratio s'établit à un peu moins de 2 % dans l'industrie comme dans l'ensemble de l'économie.

Si les écarts entre régions se sont nettement resserrés en toute fin de période, ils sont demeurés parfois significatifs au premier semestre 2021 : l'Île-de-France et l'Occitanie affichaient chacune un taux de recours de plus de 16 % dans la branche métallurgique contre moins de 4 % en Bretagne et en région PACA, résultats de la structure même des tissus sectoriels locaux.

Le seul secteur des autres matériels de transport que l'automobile continue de concentrer plus du quart des salariés de la métallurgie en activité partielle (tout juste devant celui des produits métalliques), la très grande majorité exerçant dans l'aéronautique. Il apparaît ainsi largement sur-représenté, puisque, le stock de ses effectifs ne représente en regard que 12 % du nombre total des salariés de la branche.

Depuis un pic de 100 000 en mars 2021, le nombre de salariés de la métallurgie concernés par une demande d'activité partielle de longue durée a ensuite reflué vers 61 000 en juin et 31 000 en juillet (là aussi, les chiffres seront révisés). Ceux-ci représentent ainsi environ les trois-quarts du nombre total de personnes placées en activité partielle.